

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU PROFIT D'ASSOCIATIONS**

AV 317 / 26 Allée des Fluorines - Bassin Couderc - Bellepierre / BOURGEON
ET 183 / 51 Route de Saint-François - Saint-François / ZANBOS RADIO KAYANM FM
AK 43 / 4 Impasse Adolphe Leroy - Saint-Denis / PLUS FM REUNION


Je vous propose de vous prononcer sur la mise à disposition de locaux aux associations mentionnées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de trois ans non renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, étant précisé que les valeurs locatives mensuelles sont actuellement en cours d'évaluation par les Services Fiscaux ;


et, en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU PROFIT D'ASSOCIATIONS**

AV 317 / 26 Allée des Fluorines - Bassin Couderc - Bellepierre / BOURGEON
ET 183 / 51 Route de Saint-François - Saint-François / ZANBOS RADIO KAYANM FM
AK 43 / 4 Impasse Adolphe Leroy - Saint-Denis / PLUS FM REUNION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-34 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PICARD Hajasoa, 6ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

9 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

pour

Monsieur FOURNEL Dominique,
Mesdames ALLIÉ Carmen, TROTET Maryse,
Monsieur INGAR Iqbal, Madame HOARAU Patricia,
Messieurs BARDIÈRE Jean-Michel, VICTORIA René-Paul,
Christian ALBANY et Madame LOCATE Raziah

autres membres présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le principe de mise à disposition de locaux aux associations mentionnées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de trois ans non renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, étant précisé que les valeurs locatives mensuelles sont actuellement en cours d'évaluation par les Services Fiscaux.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009


LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS

STRUCTURE	OCCUPANTS	ADRESSE	REF CAD	SUPERFICIE DU LOCAL	VALEUR LOCATIVE	ACTIVITES
Bâtiment en dur sous toles	Association BOURGEON	26 Allée des Fluorines Bassin Couderc Bellepierre	AV 317	100 m ²		Promouvoir la musique, le chant et l'animation dans le quartier de Bassin Couderc
Ex-logement de fonction Ecole maternelle et primaire de Saint-François de type F5 à étage	Association Zambos Radio Kayann FM	51 Route de Saint-François Saint-François	ET 183 (ex-BV 12)	96 m ²	Actuellement en cours d'évaluation par les Services Fiscaux	Défendre, développer et promouvoir l'identité culturelle réunionnaise plus particulièrement la langue créole, lutter contre les exclusions et favoriser l'insertion des jeunes du Nord par l'action radiophonique citoyenne et en particulier sur la Commune de Saint-Denis.
Villa communale en dur sous dalle de type F5	Association Plus FM Réunion	4 Impasse Adolphe Leroy Saint-Denis	AK 43	68 m ²		Étendre la culture et promouvoir la citoyenneté notamment par des émissions radiophoniques en favorisant le rapprochement des hommes dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle en général et en particulier sur la Commune de Saint-Denis